

LE CONTRAT (CONDITIONS GENERALES)

Durée du contrat : Le présent contrat est signé pour une durée de douze mois.

Engagements réciproques : L'opérateur s'engage à accompagner et à soutenir le(a) bénéficiaire dans ses démarches d'insertion professionnelle, en mettant en oeuvre de façon concertée les actions lui permettant d'accéder à un emploi durable. Il met à sa disposition un référent nommément désigné pour assurer l'accompagnement.

Le(a) bénéficiaire s'engage à participer activement aux actions convenues, honore les rendez-vous qui lui sont fixés, fournit tout justificatif nécessaire au suivi de son parcours et, d'une façon générale, respecte les engagements pris dans le cadre du contrat.

Le bénéficiaire, auquel est attribuée une allocation, s'engage à déclarer chaque mois à l'opérateur les éléments nécessaires à la détermination du montant mensuel de l'allocation et certifie la sincérité des informations communiquées. A défaut, ou en cas de manquement à ses engagements contractuels, il s'expose à la suspension, ou à la suppression, voire au reversement des sommes indûment perçues, après avoir été mis à même de présenter ses observations.

Le présent contrat prend fin lorsque le jeune (la) bénéficiaire change de domicile pour résider dans une région non couverte par l'expérimentation ou si le bénéficiaire de l'expérimentation y met fin. Il peut également y être mis fin avant terme en cas de manquement du bénéficiaire à ses engagements contractuels. Celui-ci doit avoir été préalablement invité à fournir ses explications.

Modalités d'accompagnement : Le référent et le (la) bénéficiaire ont au moins 6 entretiens durant les deux premiers mois du dispositif d'accompagnement, puis au moins deux entretiens par mois pendant les six mois suivants, et enfin au moins un entretien mensuel jusqu'au terme du contrat.

LE PROJET D'INSERTION PROFESSIONNEL

L'accompagnement pour la durée du contrat, est assuré par :

M. ou Mme, _____ consultant(e)-référent.

Emplois recherchés :

Les étapes de réalisation du projet sont les suivantes :

- l'étape n°1 est la phase d'élaboration d'une stratégie et de construction d'un plan d'action à l'issue de l'identification des compétences et des motivations du jeune mobilisables au cours de plusieurs entretiens.
- l'étape n°2 est la mise en oeuvre du plan d'actions dont l'issue est l'accès à un emploi durable.
- l'étape n°3 est une phase de suivi en entreprise après l'embauche jusqu'à l'issue de la période d'essai.

Commentaires éventuels :

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat et s'engagent à les respecter. Ils certifient l'exactitude des renseignements qui les concernent.

Fait à _____ le

jour	mois	année		

Le(a) bénéficiaire

L'opérateur ou son représentant
Nom et qualité (signature et cachet)

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE

L'intégralité des rubriques est à renseigner.

Le numéro du contrat est unique.

La date de fin de contrat à mentionner ne peut être que de un an moins un jour après son début.

DESTINATAIRES DU DOCUMENT

Le document est rempli en quatre exemplaires (signatures et cachet originaux).

- un exemplaire est remis au (à la) bénéficiaire
- un exemplaire est conservé par l'opérateur
- un exemplaire est transmis par l'opérateur à Pôle emploi
- un exemplaire est transmis par l'opérateur à la Délégation régionale de l'Agence de Services et de Paiement. Il est accompagné d'une copie de la pièce d'identité du (de la) bénéficiaire et d'un RIB ou d'un RIP.

CODIFICATION

Niveau de formation

- | | |
|-----------|--|
| 20 | Niveau II
Formation de niveau licence |
| 10 | Niveau I
Troisième cycle ou école d'ingénieur |

Numéro de renouvellement

- 0 = contrat initial
1 = premier renouvellement
2 = deuxième renouvellement

Dans le cadre de l'expérimentation, cette valeur est forcée à 0.